

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – CANADA*

Tous les voyageurs de 12 ans et plus doivent présenter à l'embarquement :

• **Un certificat de vaccination contre la Covid-19.** Les voyageurs devront avoir reçu deux doses d'un vaccin autorisé par Santé Canada et au moins 14 jours avant leur entrée dans le pays. Les vaccins acceptés sont les suivants : Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen/Johnson & Johnson. (Janssen/Johnson&Johnson pouvant être à dose unique).

Attention, une personne ayant reçu une seule dose de vaccin après avoir été malade de la covid-19 ne sera pas considérée comme vaccinée.

- Les voyageurs de moins de 12 ans non vaccinés ou partiellement vaccinés qui sont accompagnés d'un parent qui est entièrement vacciné ne sont plus tenus de subir un test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'entrée au Canada.
- Télécharger l'application ArriveCan et y remplir les informations nécessaires dans les 72 heures précédant le départ. Toutes les informations pour l'utilisation de ArriveCan sont disponibles [ici](#). Pour le plan de quarantaine qu'il faut obligatoirement renseigner, indiquez l'adresse de votre premier hôtel. Si vous avez téléchargé l'application avant le 28/06/22, merci de cliquer sur « update » dans la boutique d'applications. Si vous ne le faites pas, il se pourrait qu'on vous demande de fournir des renseignements spécifiques qui ne sont plus nécessaires. Veuillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

À compter du 19 juillet 2022 :

- Le dépistage aléatoire obligatoire à l'arrivée reprendra pour les voyageurs aériens considérés comme étant entièrement vaccinés
- Pour les voyageurs aériens, tous les tests de dépistage de la COVID-19 seront effectués à l'extérieur des aéroports
- Les voyageurs devant subir un test de dépistage recevront un courriel peu après leur entrée au Canada

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.